



Au personnel de Colruyt

Travail de nuit or not ?

Comme vous le savez, depuis plusieurs mois, la direction nous invite à la table des négociations à propos d'une nouvelle organisation du travail, incluant du travail de nuit sur base volontaire dans le cadre des activités de Collect & go. Pour rappel, nous ne sommes demandeurs de rien ! Les négociations du 25 février 2019 n'ont pas abouti à un accord.

Qu'y a-t-il sur la table ?

- La direction demande du travail de nuit sur base volontaire de 5h à 6h et jusqu'à 22h du lundi au vendredi et de 5 à 6h le samedi, pour l'ensemble des magasins (à l'exception des 9 magasins test qui garderaient minuit comme heure de fermeture maximum le vendredi).
- La direction nous dit que durant le travail de nuit, il n'y aura pas uniquement des tâches de e-commerce, mais aussi du travail de préparation lié au e-commerce.
- La direction demande de travailler en équipe, lui permettant ainsi d'obtenir via le précompte professionnel des réductions de coût salarial, mais avec l'obligation en contrepartie pour elle de donner une prime d'équipe aux travailleurs.
- Deux propositions patronales au niveau financier :
 - option 1 :
 - sursalaire de 30% entre 5h et 6h
 - sursalaire après 18h de 40 % en semaine (aujourd'hui c'est 50 %)
 - sursalaire après 18h de 100% le samedi (comme aujourd'hui)
 - prime de travail d'équipe de € 2 bruts par jour presté à tous les employés et premiers vendeurs
 - augmentation du salaire des bouchers de € 42 brut/mois.
 - augmentation des chèques-repas de € 2.
 - option 2 :
 - sursalaire de 30% entre 5h et 6h
 - sursalaire après 18h de 50 % en semaine (comme aujourd'hui)
 - sursalaire après 18h de 100% le samedi (comme aujourd'hui)
 - prime de travail d'équipe de € 1,5 bruts par jour presté à tous les employés et premiers vendeurs
 - augmentation du salaire des bouchers de € 31,5 brut/mois.

Pourquoi nous ne marquons nous pas notre accord?

Nous ne voulons pas réduire l'avantage du sursalaire qui existe au niveau sectoriel et qui avait déjà été obtenu en compensation d'autres demandes ! Donc l'option 1 n'est ni pour nous, ni pour vous, acceptable.

Dans l'option 2, la prime forfaitaire viendrait, selon la direction, améliorer le pouvoir d'achat ; mais si on veut garder les acquis du sursalaire, elle sera diminuée ! Pour rappel, cette même prime serait compensée par une aide fiscale à l'entreprise, donc cette prime ne coûte pas à l'entreprise !

La direction lie donc l'augmentation du pouvoir d'achat qui lui coûterait à la suppression d'une part du sursalaire existant. Bienvenue en absurdie !

Elle nous a présenté des chiffres en démontrant l'augmentation « salariale » pour les travailleurs selon les options. Mais il ne faut pas comparer des pommes et des poires !

Travailler dans un horaire de nuit doit être valorisé, et pas moins que ce qui existe aujourd'hui pour le travail du soir !

L'augmentation du pouvoir d'achat doit être réelle, et pas uniquement par des jeux fiscaux. Colruyt se porte bien, s'il rentre dans le travail de nuit c'est pour rester le leader du Collect & go ! Il doit donc partager une partie du gâteau des profits avec ses travailleurs. L'augmentation du pouvoir d'achat ne doit pas passer uniquement par une augmentation des prestations dans un horaire très inconfortable et une prime de € 1,5 par jour **presté** ! Nous ne voulons pas l'aumône et ne demandons pas la lune ! Pour rappel, nous ne sommes demandeurs de rien !

Si à terme, la direction revient avec une solide proposition, qui prend en compte l'inconfort du travail de nuit, qui augmente le pouvoir d'achat de tous les travailleurs, il faudra encore discuter des autres aspects du dossier, à savoir : l'emploi, la sécurité et l'ensemble des conditions de travail.

En conclusion, nous continuons à vouloir discuter sans tabou du travail de nuit mais avec un salaire correct, en encadrement de la flexibilité, de la création d'emploi et de la sécurité au quotidien. Voilà les clés d'un accord potentiel !
